

POURQUOI ADHERER ?

Que vous soyez jeune diplômé ou professionnel confirmé, vous pouvez intégrer l'association pour bénéficier de l'expérience, des contacts et des conseils de plusieurs centaines d'Ingénieurs Ecologues.

Votre adhésion à l'AFIE vous permet d'accéder à :

- des réunions d'échanges nationales ou régionales afin d'entretenir des contacts conviviaux autour d'une visite, d'une conférence, d'une sortie nature,
- un groupe de discussion électronique pour diffuser vos réflexions, vos questions mais aussi les informations dont vous pensez qu'elles pourront intéresser les IE,
- un site web portail, où vous pouvez suivre l'actualité de l'association,
- l'annuaire électronique de l'AFIE (consultable en ligne et téléchargeable),
- des offres d'emplois envoyées par des membres et qui ne sont pas forcément publiées dans les lieux habituels,
- des partenariats avec des formations pilotes au niveau national (2),
- des informations provenant de nos partenariats avec l'UICN, le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFEE).

QUELLE EST LA PROCEDURE D'ADHESION ?

L'adhésion à l'AFIE se déroule en deux temps. Tout d'abord, un formulaire de candidature disponible sur le site Internet est soumis à la commission d'adhésion.

Puis nous vous demanderons de nous faire parvenir une copie de votre (vos) diplôme(s) ainsi que le règlement de la cotisation pour l'année en cours.

Une distinction est faite entre les membres stagiaires et actifs. Un membre stagiaire a moins de deux ans d'expérience ou est en recherche d'emploi, tandis qu'un membre actif est un professionnel confirmé.

Membre stagiaire : 30 €

Membre actif : 60 €

CONTACTS

Pour toute demande d'information, écrivez-nous à : afie@afie.net

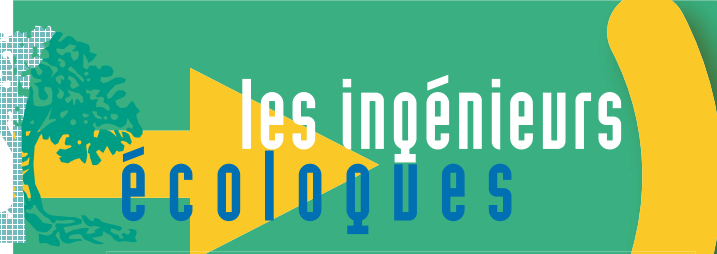
laissez un message sur la boîte vocale au :
06 71 24 10 62

ou envoyez un courrier à l'animateur du réseau de l'AFIE :

AFIE
c/o Cédric CHAILLOL
11 rue Amédée Morel
38000 GRENOBLE

Vous pouvez également contacter directement votre délégué régional dont les coordonnées figurent sur le site de l'AFIE :

www.afie.net



AFIE

ASSOCIATION FRANCAISE DES
INGENIEURS ECOLOGUES

UN RESEAU DE PROFESSIONNELS DE
L'ECOLOGIE APPLIQUEE



www.afie.net

L'AFIE, UN RESEAU DE PROFESSIONNELS

Créée en 1979, l'Association Française des Ingénieurs Ecologues est un réseau pluridisciplinaire qui a pour objectifs de :

- faire se rencontrer des professionnels travaillant dans tout type de structure, favoriser les échanges et la mutualisation des idées ou des techniques
- promouvoir la profession d'ingénieur écologue et plus généralement le professionnalisme en environnement.
- favoriser la prise en compte des lois de l'écologie dans l'aménagement du territoire et la gestion des milieux naturels.

L'association est entièrement financée en quasi-totalité par les cotisations de ses adhérents (personnes physiques).

Le fonctionnement de l'association est fondé sur le volontarisme et les initiatives individuelles des adhérents, qu'elles soient locales ou nationales. Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement pour impulser de nouvelles dynamiques et valider les orientations prises.

Ingénieur Ecologue de l'AFIE

Une formation bac+5

*Un an de spécialisation
en écologie/environnement*

Une déontologie

QUI SONT LES INGENIEURS ECOLOGUES ?

Généralistes de l'environnement et professionnels de l'écologie appliquée, ils ont une approche globale et systémique des questions d'environnement. De ce fait, ils inscrivent leur action dans le cadre du développement durable.

Les ingénieurs écologues exercent leur activité aussi bien dans le secteur privé (bureaux d'études, d'ingénierie et de conseil, industries, associations...) que dans le secteur public (collectivités territoriales, administrations, recherche, enseignement...).

Cette diversité fait la force de l'association car elle permet de faire se rencontrer des ingénieurs de culture proche mais de métiers différents, en dehors de leur contexte et réseau professionnel habituel.

UNE DEONTOLOGIE PROFESSIONNELLE

L'ingénieur écologue approuve et respecte un code de déontologie (disponible sur le site Internet).

UNE FORMATION SUPERIEURE EN ECOLOGIE

L'ingénieur Ecologue a un niveau de formation minimal de cinq années d'études après le baccalauréat dans le domaine des sciences biologiques, du milieu naturel, de l'environnement. Sa formation comprend une année au moins d'enseignement spécifique à l'écologie au cours d'une formation universitaire ou d'un diplôme d'ingénieur.

DES MISSIONS VARIEES

Quelques activités réalisées par des ingénieurs écologues :

- réalisation des études d'environnement et d'impact telles que le prévoit le législateur,
- conseil et assistance en écologie,
- expertise des écosystèmes et génie écologique,
- gestion de milieux naturels,
- maîtrise d'œuvre en génie écologique,
- gestion des questions d'environnement au sein d'une entreprise ou d'une collectivité,
- élaboration et suivi des études et des recherches en écologie appliquée,
- développement d'actions de formation, de communication ou de médiation en matière d'environnement, participation à la mise en place et à l'évaluation de politiques de l'environnement en France et à l'étranger.

